



**DEMANDE DE CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION POUR UNE
INSTALLATION DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR DE L'ENERGIE
MECANIQUE DU VENT, IMPLANTEE A TERRE**

Version 3

Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres du 30 juillet 2021 relatif à une
installation de production d'électricité à partir de de l'énergie mécanique du vent
implantée à terre

Nous demandons à bénéficier d'un contrat de complément de rémunération au titre de l'appel d'offres du 30 juillet 2021 portant sur « la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, implantées à terre » pour l'installation définie ci-dessous. Dans ce but, nous vous communiquons les caractéristiques principales de cette installation.

Installation lauréate de de la période de candidature : ... (1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10 / 11)

| Nom ou raison sociale du producteur : | Informations producteur : | Installation de production : |
|--|--|---|
| Société : | Nom du représentant de la société : | Nom de l'installation : |
| Forme juridique : | Adresse : | Adresse de l'installation : |
| Adresse du siège social : | Tél. : | Code postal : |
| Code postal : | Fax : | Commune : |
| Commune : | Email : | SIRET de l'installation : |
| SIREN du Siège social : | Email (pour envoi données de facturation si différent) : | Code NACE : |
| Code Potentiel (figure en haut du courrier de notification lauréat) | | PPE2 - |
| Puissance électrique installée | | kW |
| Puissance active maximale de fourniture | | kW |
| Le cas échéant, puissance active maximale d'autoconsommation | | kW |
| Tension de livraison | | kW |
| Point(s) de livraison | | |
| Communes d'implantation des éoliennes | | |
| Numéro du contrat conclu avec le gestionnaire de réseau | | N° contrat : _____ |
| Numéro d'IDC (réseau de distribution) ou code décompte (RTE) | | N° IDC : _____ |
| Numéro de PRM (Point Référence Mesure) | | N° PRM : _____ |
| Prix de référence (T) (hors majoration/ minoration éventuelle prévu au cahier des charges) | | €/MWh hors TVA |
| Engagement au financement collectif prévu dans l'offre de candidature | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Engagement à la gouvernance partagée dans l'offre de candidature | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Participation à une opération d'Autoconsommation Individuelle (à partir de la période 11) | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Participation à une opération d'Autoconsommation Collective (à partir de la période 11) | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Le producteur atteste ne pas détenir de contrat en application d'un arrêté tarifaire pour la présente installation (Dans le cas contraire, le producteur doit au préalable résilier ce contrat selon les modalités de résiliations prévues à l'article « Résiliation du Contrat à l'initiative du Producteur » des Conditions Générales de son Contrat de Complément de Rémunération) | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Date souhaitée de prise d'effet du contrat (date indicative qui devra être notifiée par courrier avec AR ou courriel conformément aux Conditions Générales) (nécessairement un 1er de mois, subordonnée à la fourniture de l'attestation de conformité) | | __ / __ / ____ |



**DEMANDE DE CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION POUR UNE
INSTALLATION DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR DE L'ENERGIE
MECANIQUE DU VENT, IMPLANTEE A TERRE**

Version 3

Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres du 30 juillet 2021 relatif à une
installation de production d'électricité à partir de de l'énergie mécanique du vent
implantée à terre

| | |
|--|--------------------------|
| Pour les lauréats périodes 1 et 2 qui ont demandé à bénéficier de l'avis de cahier des charges modificatif du 30/08/2022, cocher ci-contre : | <input type="checkbox"/> |
|--|--------------------------|

J'atteste que les données précisées ci-dessus sont conformes à mon dossier de candidature à l'appel d'offres.

Dans le cas de modifications suivantes, autorisées dans les limites prévues par le cahier des charges, j'atteste avoir informé le préfet de région d'implantation de l'installation dans les délais prévus dans le cahier des charges :

- Changement de producteur ;
- Changement de représentant légal ;
- Modification de l'actionnariat ;
- Modification de l'implantation dans la limite des communes limitrophes de celles indiquées dans l'Offre ;
- Changement de Fournisseur ou de produit ;
- Modification de la puissance installée avant l'achèvement dans la limite des fourchettes autorisées ou modification imposée par une décision de l'Etat dans le cadre de la procédure d'autorisation, ou par une décision de justice concernant l'autorisation ;
- Modification de la nature de l'Exploitation (Participation, ou non, à une opération d'Autoconsommation Individuelle et/ou Collective), pour les périodes 11 et suivantes.

Dans le cas d'autres modifications, autorisées dans les limites prévues par le cahier des charges, je joins l'autorisation du préfet de région d'implantation de l'installation si elle ne figure pas dans Potentiel.

Nota : Un avis de cahier des charges modificatif publié le 30/08/2022 permet aux lauréats des périodes 1 et 2 qui en font la demande auprès du Ministre en charge de l'énergie de se voir appliquer le cahier des charges modificatif. Celui-ci permet sous conditions aux lauréats période 1 de bénéficier de délais supplémentaires et de revendre sur le marché avant le début du contrat de CR conformément aux modalités précisées dans l'avis modificatif. Les lauréats des périodes 1 et 2 peuvent augmenter avant achèvement leur puissance jusqu'à 140% de leur puissance formulée dans leur offre suivant les modalités précisées dans l'avis modificatif et attestent avoir informé le préfet de région d'implantation de l'installation. Le cas échéant, la demande de cahier des charges modificatif devra avoir été faite sur le site Potentiel, sinon la copie de la demande faite au Ministère devra être envoyée avec les autres pièces jointes.

Fait à :

Le Producteur (Nom, Signature, Cachet si société)

Le :



**DEMANDE DE CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION POUR UNE
INSTALLATION DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR DE L'ENERGIE
MECANIQUE DU VENT, IMPLANTEE A TERRE**

Version 3

Cas entrant dans le cadre de l'appel d'offres du 30 juillet 2021 relatif à une
installation de production d'électricité à partir de de l'énergie mécanique du vent
implantée à terre

Mandatement ci-après (optionnel - si l'option est retenue, les 2 signatures sont obligatoires) ou **Mandat joint** (cocher)

Je (Nous) soussigné(s) confie (confions) à
..... qui accepte le soin d'accomplir les opérations suivantes en mon nom et pour
mon compte :

- effectuer la demande de contrat ci-dessus auprès d'EDF,
- élaborer avec EDF le contrat qui me sera présenté pour signature.

Fait à

le

Signature du producteur (mandant)

Signature du Mandataire (mandaté)

Les données recueillies par EDF font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité la gestion de la demande de contrat de complément de rémunération et, le cas échéant, l'élaboration et l'exécution du contrat de complément de rémunération. Elles peuvent également avoir pour finalité de communiquer au demandeur des informations générales relatives à l'obligation d'achat d'électricité. La collecte de ces données est obligatoire. Les données sont utilisées par EDF, responsable du traitement, par ses prestataires et des établissements financiers et postaux pour les seules finalités susmentionnées.

Conformément à la loi dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le demandeur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données qui le concernent, qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse à laquelle il a envoyé sa demande de contrat de complément de rémunération.

Pièces à joindre à la présente demande de contrat de complément de rémunération si elles ne figurent pas sur Potentiel :

Dans tous les cas :

- Lettre de notification du lauréat
- Avis de situation SIREN ou K-Bis de la société et de l'installation
- Copie du CARD (raccordement au réseau de distribution) ou du CART (raccordement au réseau de transport) si disponible à la date de demande de contrat.

Selon les cas :

- Le cas échéant, en cas de modification/s du projet autorisée/s au 5 du cahier des charges, l'autorisation du préfet ou du ministre chargé de l'énergie